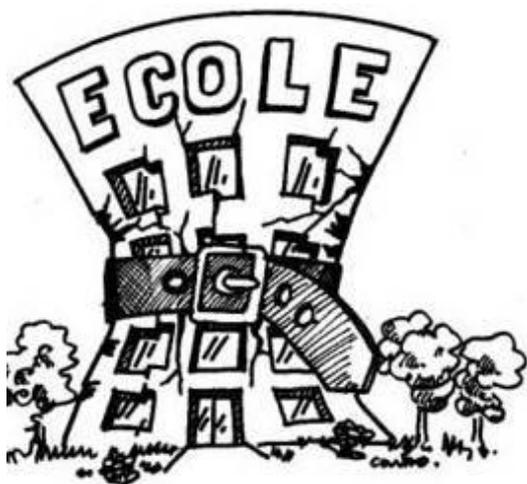


Très loin de la priorité à l'éducation !

Les écoles et établissements du département vont rapidement être confrontés dans les prochaines semaines à la question de la préparation de la rentrée scolaire 2015. :



Examen de la carte scolaire dans le 1^{er} degré avec son lot de fermetures et de non-ouvertures malgré des effectifs importants, DHG dans les collèges et lycées, DHG et carte des formations dans les LP.

Autant d'enjeux qui nécessitent l'intervention des personnels dans un contexte où loin des annonces ministérielles, on ne peut que constater que l'éducation n'est pas prioritaire.

Par ce document, nous entendons, vous informer de la situation dans notre département et notre académie avant cette période, car de l'information des personnels et des parents dépendra notre capacité à intervenir dans les établissements pour refuser de nouvelles dégradations des conditions d'accueil des jeunes et de nous mobiliser pour l'éducation soit réellement une priorité.

Sommaire du 4 pages

LES EMPLOIS DANS LE 1 ^{er} DEGRE	2
LA NOUVELLE CARTE DE L'EDUCATION PRIORITAIRE	2
LA SITUATION DU 2 nd DEGRE	3
LA CARTE DES FORMATIONS EN LP	3
LES NOUVELLES INDEMNITES POUR MISSION PARTICULIERE	4

Synthèse des données issues du Comité technique académique d'Aix-Marseille du 20 janvier 2015

Ce CTA avait pour objectif de répartir les emplois créés pour l'académie à la rentrée 2015.

Rappelons qu'au niveau national, la loi de Finances 2015 ne prévoit que + 9 421 postes au sein du Ministère de l'Éducation nationale, qui seront mis devant élèves à la rentrée.

Pour l'académie, cela correspond à

+ 227 Emplois Enseignants du 1^{er} degré
+ 5 Emplois Administratifs
+ 4 Emplois Infirmières
+ 2 Emplois Administratifs

+ 110 Emplois Enseignants du 2nd degré
+1 Emploi de CPE
+ 4 Emplois Assistants sociaux

LES EMPLOIS DANS LE 1er DEGRE

Constat 2014: + 2669 élèves de plus qu'à la rentrée 2013 soit + 1,04% alors que la prévision de l'an passé était sous-estimée à 0.95% (Pour les Bouches-du-Rhône, l'augmentation a même été de 1.34% alors qu'elle n'était prévue que de 1.02%)

Prévisions 2015: + 2810 élèves supplémentaires par rapport à 2014 soit + 1,09% (Pour les Bouches-du-Rhône, l'augmentation est prévue à 1.37%). Celle-ci peut encore être sous-estimée

Pour la répartition des emplois 1^{er} degré qui sera faite dans les CTSD, le rectorat préconise les objectifs suivants :

- La scolarisation des 2 ans dont le taux de scolarisation n'est que de 6.16% dans notre académie avec l'objectif de le porter à 6.80%.
- Consolidation de la formation initiale des enseignants
- Poursuite des dispositifs de scolarisation des moins de trois ans, « plus de maitres que de classes » dans le premier degré (Actuellement 95 postes sur ce dispositif pour 110 écoles, dont 72 postes et 81 écoles dans les Bouches-du-Rhône)
- ☑ Mise en oeuvre de la refondation de l'Education prioritaire (388 écoles en Education prioritaire : 167 en REP et 221 en REP + pour la rentrée 2015 dont 320 écoles dans les Bouches-du-Rhône).
- ☑ Poursuite du travail engagé au titre de l'amélioration du climat scolaire (personnels de santé-sociaux, administratifs...)
- ☑ Accompagnement des besoins démographiques et rééquilibrage territorial
- ☑ Amélioration du remplacement (actuellement 24% des absences ne sont pas remplacées dans les Bouches-du-Rhône) et Accompagnement des élèves en situation de handicap
- Décharge pour les Directeurs d'école de + 9 classes portée d'un quart à un tiers

Nous partageons ces objectifs, mais les créations insuffisantes obligeront à prendre les moyens ailleurs et à augmenter les effectifs par classe. Ce que nous refusons.

Le CTA a proposé de répartir les 227 emplois de la manière suivante :

Département	Effectifs attendus	Evolution démographique 2014	Proposition d'allocation
Alpes de Haute-Provence	13 923	+ 42	+ 1
Hautes-Alpes	11 357	- 12	+ 1
Bouches-du-Rhône	184 336	+ 2 498	+ 200
Vaucluse	51 613	+ 282	+ 25
TOTAL	261 229	+ 2 810	+ 227

Compte-tenu de l'insuffisance des créations par rapport à l'augmentation démographique, le taux d'encadrement va rester insuffisant (alors qu'il est déjà inférieur au taux national)

Le rectorat prétend qu'il passerait de 5.17 à 5.20 personnels pour 100 élèves, mais de fait, compte-tenu des objectifs de décharge des directeurs, formation des maîtres, remplacement, ... qui vont consommer la plupart des moyens nouveaux, les effectifs risquent d'augmenter encore dans les classes.

Le CTSD carte scolaire 1^{er} degré est prévu le 7 avril

LA NOUVELLE CARTE DE L'EDUCATION PRIORITAIRE

La carte est définie pour 4 ans, avec une prétendue clause de sauvegarde RH de 3 ans pour les déclassés. Pour la rentrée 2015, sur 210 Collèges, 33 REP+ et 29 REP. 388 écoles en Education prioritaire dont 221 REP +.

Rappelons que les principales mesures concernent les collèges REP+ avec une pondération horaire de 1.1 pour les enseignants y exerçant et 9 jours de formation pour les professeurs des écoles REP+.

Aucune garantie que les effectifs restent réduits en REP+, et encore moins dans les REP ou établissements non classés. Pour financer la pondération, une part des moyens devra être prise ailleurs.

Aucune nouvelle sur le traitement des lycées et LP actuellement ZEP.

LA SITUATION DU 2nd DEGRE

Constat 2014:

- Baisse des effectifs d'élèves en collège (-455 élèves) :
- Hausse importante d'effectifs en LGT (+ 863 élèves) et augmentation des effectifs en LP (+ 43 élèves)

Prévisions 2015 :

- en collège : - 1 098 élèves (-1%) et notamment, le rectorat prévoit 549 élèves de moins dans les collèges du 13, soit -0.71%. Fuite vers le privé compte-tenu de la dégradation des conditions d'accueil dans le public ?
- en lycée GT : + 1 382 élèves (+2.7%) (hors post-bac) et en LP : + 243 élèves (+1.1%)
- Post-bac : +87 élèves (+0.9%)

Evolution démographique académique positive de + 657 élèves (soit + 0,31%)

Le CTA a proposé de répartir les 110 emplois 2nd degré de la manière suivante :

Département	Effectifs attendus	Evolution démographique 2014	Proposition d'allocation
Alpes de Haute-Provence	7020	-218	-16
Hautes-Alpes	6009	- 124	-6
Bouches-du-Rhône	76882	- 549	+34
Vaucluse	22370	- 207	-7
TOTAL COLLEGES	112281	-1098	+5

LP	23381	+243	+26
LGT	62485	+1469	+69
Activités à responsabilité académiques (MLDS et UNSS)			+10
TOTAL	198147	+614	+110

Compte-tenu de l'insuffisance des créations par rapport à l'augmentation démographique, les effectifs par classe vont augmenter, des sections ou options vont fermer.

Pour de nombreux établissements, les DHG vont être en baisse, d'autant plus que une part des moyens créés vont être absorbés par la pondération pour les établissements REP+.

Pour la répartition des moyens Collèges dans le 13, un CTSD aura lieu le 29 janvier.

LA CARTE DES FORMATIONS EN LP

Le rectorat annonce clairement des objectifs de rationalisation

« Inscrire la carte des formations dans une logique de filières, en visant la complémentarité des voies de formation et la mixité des publics notamment au sein des campus des métiers et des qualifications et des pôles de compétences

Une première conséquence est immédiatement perceptible, puisqu'au CTA, le rectorat propose pour les lycées une évolution très négative de l'offre de formation avec +0.5 BTS et -7 divisions d'enseignement professionnel (CAP et Bac-Pro). Près d'une vingtaine d'établissements connaîtront des fermetures de sections pour la rentrée 2015. Un seul BTS est ouvert en LP mais par transfert des postes du LGT Jean Perrin au LP Mistral qui par ailleurs perd une ½ division en Bac Pro.

Surtout, les fermetures de sections portent sur au moins 120 places alors que la croissance attendue des effectifs en LP est de 243 élèves. **L'incidence sur les effectifs et les conditions de travail va donc être forte.**

La CGT a obtenu du recteur l'engagement qu'il communique rapidement aux organisations la ventilation des moyens en DGH par établissement. Nous veillerons au respect de cette exigence afin de pouvoir informer au mieux les équipes et les aider à s'organiser.

LES NOUVELLES INDEMNITES POUR MISSION PARTICULIERE

La refonte du statut des enseignants du second degré va s'appliquer à la rentrée prochaine (La CGT a voté contre). Le décret fixant celles-ci est encore en attente, mais il est prévu qu'une « indemnité pour mission particulière » (IMP) est destinée à remplacer les heures « de labo » mais aussi certaines missions actuellement indemnisées par l'IFIC.

Elle pourra indemniser notamment les missions de :

- coordonnateur de discipline
- coordonnateur des activités physiques et sportives
- coordonnateur de cycle ou de niveau d'enseignement
- référent culture, décrochage scolaire ou "ressources et usages du numérique"
- tutorat des élèves en lycée
- autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif d'établissement respectant les orientations académiques et du projet d'établissement.

Le montant prévu pour cette indemnité s'organiserait autour d'un taux central de 1250€ équivalent au taux moyen d'une HSA. Un taux « demi » à 625€ et un taux « quart » à 300€ sont envisagés pour des missions moins importantes. Pour les missions plus lourdes, le ministère propose un taux « double » à 2700€ et un taux triple à 3750€ pour des missions représentant l'équivalent de 3h de travail.

L'indemnité pour effectifs lourds sera attribuée aux enseignants qui effectuent au moins 6 h devant plus de 35 élèves.

Le ministère propose une indemnité de 300 € attribuée aux enseignants qui effectuent au moins 6h en 1ère ou terminale Bac Pro ou en CAP (en remplacement de l'indemnité CCF actuelle) quelque soit le nombre de CCF. De nombreux collègues ne toucheraient donc plus aucune rétribution pour la charge de travail importante que constitue l'organisation des CCF.

Rappelons que les enseignants de la voie professionnelle (ainsi que ceux d'EPS) sont déjà exclus de la pondération 1.1 qui ne s'applique que dans les voies générale et technologique.

Concrètement, le rectorat va transformer le volume financier des activités à responsabilité établissements (A.R.E.) non statutaires supprimées, des indemnités et des HSE hors face à face en IMP et va attribuer une enveloppe part fixe et part variable (en fonction des effectifs) à chaque établissement. Les CA (après avis des conseils pédagogiques !) devront ensuite répartir au moment de l'examen de la DHG ces enveloppes (en euros) en décharges ou indemnités.

La CGT-Educ'action est opposée à ce système indemnitaire et revendique que les missions particulières donnent lieu à des décharges de service.

Nous refusons également l'arbitraire et le clientélisme qui risque de se développer par le biais de l'autonomie laissée aux établissements dans l'attribution de cette indemnité.



En hommage à Charb qui a souvent dessiné pour la CGT

La réalité du terrain va encore s'aggraver : les créations d'emplois annoncées compensent à peine la hausse démographique, elles ne permettront pas de rétablir les suppressions d'emplois qui ont eu lieu de 2007/2012.

A la rentrée 2015, le taux d'encadrement défini par le coefficient national P/E sera inférieur à celui de 2011 !

**Dans toutes les écoles,
Dans tous les établissements,
Mobilisons-nous !**